

Nom de la zone : Sainte-Anne

Date : 16 juin. 24

Catégorie de problématique : 3. Destruction et/ou dégradation de la qualité des milieux humides ou hydriques

- **Autre catégorie #1 (facultatif) :** Au besoin, choisissez un élément
- **Autre catégorie #2 (facultatif) :** Au besoin, choisissez un élément

Autre(s) nom(s) pour cette catégorie dans le PDE (facultatif) :

Catégorie présente :

Catégorie potentiellement présente :

- 1) Les problématiques de cette catégorie se définissent dans la zone par les éléments suivants :

DESCRIPTION FACTUELLE :

La majorité du territoire de la municipalité régionale de comté (MRC) de Portneuf se situe dans la zone de gestion intégrée de l'Eau (ZGIE) de la Capsa. On peut supposer que la majorité des pertes autorisées de milieux humides et hydriques (MHH) pour cette MRC concernent le territoire de la Capsa, étant donné que le nord de la MRC en dehors de la ZGIE est surtout en terre public forestière où l'on retrouve peu d'activités anthropiques.

Pour la MRC de Portneuf, de 2017 à 2022, 67 autorisations ont été délivrées pour 125 974 m² de superficies. Les autorisations ministérielles délivrées l'ont été faites en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). La majorité des autorisations sont demandées pour des activités institutionnelles (40 %) et concernent 23 % de la superficie. Les activités résidentielles sont les deuxième ayant obtenu le plus d'autorisations (20 % autorisation) pour 11 % de superficies autorisées. Bien que les activités agricoles représentent seulement 5 % des autorisations, elles touchent la majorité des superficies autorisées (55 907 m² = 44 %).

Répartition des superficies des pertes autorisées de milieux humides et hydriques assujetties à une contribution financière par MRC, depuis l'entrée en vigueur de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques (du 16 juin 2017 au 31 mars 2022) : Dans la MRC de Portneuf les superficies de pertes autorisées concernent en majorité les cours d'eau 30 % et les marécages (28 %), suivis des tourbières (18 %) et marais (14 %).

1) Les problématiques de cette catégorie se définissent dans la zone par les éléments suivants :
(Suite)

CONSÉQUENCES PRINCIPALES :

La destruction et ou dégradation de la qualité des MHH peut entraîner :

- Des pertes écologiques comme la dégradation et/ou la perte de l'intégrité des écosystèmes naturels et une diminution de la biodiversité. Les espèces fauniques et floristiques utilisant les milieux humides comme habitats se retrouvent menacées par la dégradation ou la disparition de ces derniers. On retrouve souvent des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles dans les MHH. Comme la tourbière Chute-Pannet reconnue pour avoir une flore et une faune riche et diversifiée. De 2001 à 2002, 70 espèces d'oiseaux ont été observées dans ce milieu humide. On soupçonne un total de 196 espèces d'oiseaux qui pourraient utiliser le site.
- La perte des services écologiques rendus par les MHH. Les MHH assainissent l'eau et filtrent les polluants. Ils peuvent réguler le débit des rivières en atténuant les crues, mais aussi maintenir les nappes phréatiques en les alimentant. Ils permettent de réduire l'érosion et de stocker du carbone.
- La perte d'activités récréatives, touristiques, éducatives et scientifiques en lien avec les MHH (PDE Capsa)

LOCALISATION GÉNÉRALE :

Les destructions et dégradations de MHH se situent en majorité dans le sud de la ZGIE où l'on retrouve les activités anthropiques telles que l'agriculture, les zones résidentielles et institutionnelles.

À noter que des chemins ayant un impact négatif sur les MHH ont quand même été répertoriés dans le nord du bassin versant de la rivière Sainte-Anne.

2) Les problématiques de cette catégorie sont causées par les éléments suivants dans la zone:

Les acteurs de l'eau du secteur sont d'avis que les activités nautiques à proximité des milieux humides et le développement résidentiel sont les principales causes de la dégradation des écosystèmes humides du secteur. La croissance démographique entre 2001 et 2011 des municipalités de Lac-Sergent et de Saint-Raymond laisse transparaître cette pression potentielle du développement résidentiel et les projections démographiques semblent indiquer une tendance vers davantage de développement.

D'autres activités anthropiques peuvent être à l'origine de la destruction et la dégradation des milieux humides et hydriques (agricultures, construction infrastructure, activités minières).

Les milieux humides sont aussi impactés par les changements climatiques (MELCC,2024)

Référence

MELCCFP, 2024, Conservation des milieux humides et hydriques sur www.environnement.gouv.qc.ca. Consulté 26/06/2024.